



**MUNICIPALITÉ DE OGDEN**  
**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du conseil**

**OGDEN**

**Lundi, 3 décembre 2018 à 19 heures**

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux  
3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018
4. Période de questions
5. Affaires portant sur les séances antérieures
6. Aménagement, urbanisme et développement  
6.1 Dépôt du rapport forestier  
6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme  
6.3 COMBEQ – adhésion 2019 – inspecteur en bâtiments et en environnement  
6.4 Retrait du constat CAE170015  
6.5 Achat d'un système de caméras de surveillance pour site central de déchets
7. Environnement et gestion des matières résiduelles  
7.1 Commande des calendriers de collecte 2019  
7.2 Adoption du budget 2019 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook
8. Voirie, transport et travaux publics  
8.1 Dénégement du circuit no. 1  
8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration
9. Finances  
9.1 Liste des comptes payés  
9.2 Liste des comptes à payer  
9.3 Rémunération des élus pour le 4<sup>e</sup> trimestre
10. Administration  
10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019  
10.2 RCGT : rapport recyclage  
10.3 Séance extraordinaire relative au budget  
10.4 Autorisation de destruction de boîtes d'archives  
10.5 Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario  
10.6 Service regroupé intermunicipal en ingénierie  
10.7 Achat de logiciels Antidote  
10.8 Modifications au manuel de l'employé  
10.9 Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires  
10.10 Révision salariale 2019
11. Loisirs et culture
12. Sécurité publique  
12.1 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1
13. Règlements et politiques internes  
13.1 Adoption – Règlement n° 2018.18 relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ogden  
13.2 Avis de motion – Règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden
14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog  
14.1 Diverses rencontres  
14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
15. Liste de correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la séance

---

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le*  
*Lundi, 14 janvier 2019 à 19 heures*



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>R. V.</i>	<i>J. B.</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 3 décembre 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette, Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-12-253**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-12-254**

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y avait une personne présente dans la salle. Aucune question n'a été posée.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.3 COMBEQ – adhésion 2019 – inspecteur en bâtiments et en environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle est de 375.00\$ taxes en sus;

2018-12-255

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'adhésion de monsieur Jean-Philippe Robitaille à la COMBEQ ainsi que le paiement de 375.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**6.4 Retrait du constat CAE170015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait émis un constat d'infraction pour coupe d'arbres illégale, étant le constat CAE170015;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation municipale doit être clarifiée et modifiée à cet égard, et ce, selon le jugement de la cour supérieure rendu en appel d'une décision de la cour municipale sur un constat émis par la municipalité relativement une infraction illégalement émise au même effet que celle contenue au constat CAE170015;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques de la municipalité recommandent le retrait du constat CAE170015 étant donné le jugement de la cour supérieure à l'égard de la réglementation municipale;

2018-12-256

**Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise les conseillers juridiques de la municipalité de procéder au retrait du constat CAE170015.

**ADOPTÉE**

**6.5 Achat d'un système de caméras de surveillance pour site central de déchets**

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important de faire installer un système de caméras de surveillance au site central de déchets afin de pouvoir sécuriser l'endroit et afin de décourager les personnes non-autorisées d'y déposer leurs déchets et autres matières;

2018-12-257

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à la majorité**

Les conseillers M. Michael Sudlow et M. Jean R. Roy ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un système de caméras de surveillance pour le site central de déchets, au coût maximal de 600.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**7.1 Commande des calendriers de collecte 2019**

2018-12-258

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillette 2019 de la compagnie Imprimerie Plus Estrie, au prix de 271.78\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

### 7.2 Adoption du budget 2019 de la Régie Intercommunale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2019 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden accepte le budget 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Dénivellement du circuit no. 1

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9185-8936 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglacage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la tempête de neige du 13 novembre dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 13 novembre dernier, la compagnie 9185-8936 Québec Inc. n'a pas procédé au déneigement des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, car son camion était en réparation chez le mécanicien, de sorte que le surveillant a dû demander à d'autres contracteurs de faire le déneigement et le sablage des chemins du secteur no. 1;

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil confirme l'émission d'un premier avertissement à la compagnie 9185-8936 Québec Inc. en date du 16 novembre 2018, pour avoir négligé de déneiger, de déglacer, de gratter mécaniquement et de sabler les chemins du circuit no. 1 le 13 novembre 2018 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité d'Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très enneigés.

**ADOPTÉE**

#### 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden approuve les dépenses d'un montant de 25,041\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

2018-12-260

2018-12-261



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 45.355.72\$ et les salaires s'élèvent à 11,105.43\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 56,461.15\$.

**2018-12-262**  
**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 63,197.81\$;

**2018-12-263**  
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 3 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Rémunération des élus pour le 4<sup>e</sup> trimestre

**2018-12-264**  
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4<sup>e</sup> trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogdén.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

**2018-12-265**  
**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** les séances ordinaires du conseil en 2019 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>VC</i>

- Lundi le 14 janvier
- Lundi le 4 février
- Lundi le 4 mars
- Lundi le 1 avril
- Lundi le 6 mai
- Lundi le 3 juin
- Lundi le 8 juillet
- Lundi le 5 août
- Mercredi le 4 septembre
- Lundi le 7 octobre
- Lundi le 4 novembre
- Lundi le 2 décembre

**ADOPTÉE**

### 10.2 RCGT : rapport recyclage

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit achever un rapport pour le gouvernement qui doit être vérifié par le comptable;

**2018-12-266**  
**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation du rapport suivant :

Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Séance extraordinaire relative au budget

La séance publique d'adoption du budget 2019 aura lieu le lundi, 10 décembre 2018 à 19 heures.

### 10.4 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

**CONSIDÉRANT QUE** les archives de la municipalité ont été mis à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité; ce qui comporte un total de dix (10) boîtes de dossiers;

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la destruction des dix (10) boîtes d'archives à être détruit; selon la liste fournie par les archivistes.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

**CONSIDÉRANT** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

**CONSIDÉRANT** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**CONSIDÉRANT** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

**CONSIDÉRANT QUE** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

**CONSIDÉRANT** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

**2018-12-268**

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogdén demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

**QUE** le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario.

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière.

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE**

### **10.6 Service regroupé intermunicipal en ingénierie - DROIT DE VETO EXERCÉ PAR LE MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie Inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QU'**un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogdén a signalé par courriel le 19 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QU'**en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

**2018-12-269 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à la majorité**

Les conseillers M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy et Mme Claudette Dupras ayant manifesté leur dissidence, et le maire M. Richard Violette ayant voté en faveur de la résolution

**QUE** la municipalité d'Ogden accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté.

**QUE** la municipalité d'Ogden acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Memphrémagog.

**LE MAIRE RICHARD VIOLETTE A EXERCÉ SON DROIT DE VETO À L'ÉGARD DE CETTE RÉSOLUTION**

**ADOPTÉE**

**10.7 Achat des logiciels Antidote**

**2018-12-270 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat de deux (2) logiciels Antidotes pour les ordinateurs au bureau municipal, au prix total de 355.90\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**10.8 Modifications au manuel de l'employé**

**2018-12-271 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** les modifications suivantes soient faites au manuel de l'employé de la Municipalité d'Ogden, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Pour l'année 2019, la contribution de la municipalité d'Ogden au Régime Enregistré d'Épargne-Retraite (REER) de l'employé sera de 4% (avec l'employé déboursant aussi un minimum de 4% à chaque période de paie.) Pour l'année 2020, cette contribution sera augmentée à 5% pour chacun.
- Le tableau d'allocation des vacances sera modifié afin qu'un employé ayant de 2 ans à moins de 8 ans de service continu à la municipalité aura droit à trois (3) semaines de vacances, ce qui équivaut à une indemnité de 6%.

**ADOPTÉE**

**10.9 Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires a pour but d'éviter des problèmes qui pourraient survenir;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire /	D.G.
<i>LR</i>	<i>YC</i>

2018-12-272

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'utilisation de la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires, et que cette politique fasse dorénavant partie du manuel de l'employé de la municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

**10.10 Révision salariale 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2018 la directrice générale a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2019 ont été recommandés par le maire et la directrice générale, et présentés aux membres du conseil municipal qui les ont discutés et donné leur accord;

2018-12-273

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la révision salariale 2019 telle que recommandée et que les salaires des employés pour l'année 2019 débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 seront selon les montants qui ont été présentés au conseil et approuvés.

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12.1 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édité par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2018-12-274

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7,334\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2,834\$.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>A.N.</i>	<i>He</i>

**QUE** la municipalité autorise madame Vickie Comeau à signer pour et au nom de la municipalité d'Ogdén le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

**13.1 Adoption – Règlement n° 2018.18 relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ogdén**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dument donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé le 5 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de modifier la façon dont le mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sont faits sur le territoire de la municipalité d'Ogdén, débutant en l'année 2019.

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**2018-12-275**

**QUE** le règlement n° 2018.18 intitulé « Règlement n° 2018.18 relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ogdén » est adopté.

**ADOPTÉE**

**13.2 Avis de motion – Règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogdén**

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogdén sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'augmenter les salaires et allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité d'Ogdén afin de palier à l'imposition des allocations de dépenses qui débutera au niveau fédéral en 2019.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

**14.1 Divers dossiers**

Le maire a mentionné que la municipalité a décidé de prolonger les heures de lavage de bateaux pour la saison 2019. Il a aussi mentionné qu'il y aura une audience publique concernant le site d'enfouissement de Coventry le 22 janvier 2019. La MRC a le statut d'intervenant dans ce dossier donc ses représentants seront présents lors de cette rencontre.

**14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

Le maire a assisté à la rencontre des maires à la MRC le 28 novembre. Le gala des bons coups de la MRC aura lieu en février 2019, et le maire a mentionné des sujets qui pourraient être inclus dans les bons coups d'Ogdén en 2018. La MRC a préparé un bottin des matières résiduelles qui est accessible en ligne. Le maire a aussi mentionné que la MRC a nommé M. Hugues Ménard comme personne responsable des discussions avec Hydro-Québec concernant les pannes d'électricité. Le maire a enfin parlé de l'internet à haut débit qui est un des enjeux de



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>VC</i>

développement régional à la MRC. Il a ajouté que notre député M. Gilles Bélanger a récemment été nommé responsable de ce dossier pour la province du Québec.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Vermette avise qu'il y a de la Berce du Caucase dans le fossé au coin des chemins Ogdén et Weir. M. Violette répond que l'inspecteur en sera avisé et ajoute qu'il est important d'appeler la municipalité pour leur aviser dès qu'une telle plante envahissante et dangereuse est aperçue sur le territoire d'Ogdén. M. Vermette demande qui est le déneigeur du secteur 1 d'Ogdén, et la directrice générale lui fournit le nom de l'entrepreneur responsable.

2018-12-276

### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 36 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*